



Réf : 15006.08

Bureau d'accueil des tournages  
Service du développement artistique  
et culturel

**Direction de la culture, de la jeunesse et  
des sports (DCJS)**

Centre administratif de la province Sud  
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices  
Baie de la Moselle

Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02  
dcjs.contact@province-sud.nc

## AIDE À LA REALISATION DE COURTS-METRAGES DE FICTION

### BULLETIN D'INSCRIPTION

### SESSION 2020

A remplir en majuscules

#### IDENTITE DU REALISATEUR

Madame       Monsieur

Nom \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Prénom(s) \_\_\_\_\_

Date de naissance : |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|

Localité de naissance : \_\_\_\_\_ Pays de naissance : \_\_\_\_\_

#### COORDONNEES DU REALISATEUR

Point de remise (appt, étage, couloir) : \_\_\_\_\_

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : \_\_\_\_\_

Voie : \_\_\_\_\_

Boîte postale : \_\_\_\_\_

Code postal et libellé : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

#### LE PROJET DE FILM

Titre \_\_\_\_\_

Genre \_\_\_\_\_

Durée \_\_\_\_\_ Minutes

Coût global du projet \_\_\_\_\_ F XPF

**Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle

Tél. 20 48 00 - Fax 20 30 02  
dcjs.contact@province-sud.nc

Nom du ou des scénariste(s) si différent du réalisateur :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

(Pour les éventuels co-auteurs, joindre un autre bulletin)

**Une seule participation à titre individuel ou collective est acceptée.**

### JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS

Les candidats doivent envoyer un dossier de candidature à [tournages@province-sud.nc](mailto:tournages@province-sud.nc) et qui se compose des éléments suivants :

- Un bulletin d'inscription** dûment renseigné (à retirer à la direction de la culture, de la jeunesse et des sports - Baie de la Moselle 6, route des artifices – 98800 Nouméa, ou sur le site [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc),
- Un curriculum vitae** retraçant le parcours artistique dans le domaine de la création audiovisuelle du candidat,
- Une lettre de motivation** détaillant le projet précisant en quoi l'aide est nécessaire pour faire aboutir le projet,
- Le synopsis du film,**
- Le scénario du film,**
- La présentation des personnages,**
- La liste des comédiens et des techniciens envisagés,**
- Le format du film et la liste du matériel de tournage** dont le candidat peut disposer,
- Le budget prévisionnel,**
- La cession des droits d'auteur du scénariste**, dans le cas où le candidat utilise le scénario d'une tierce personne,
- Une copie de la pièce d'identité,**
- Un justificatif** attestant de plus de six mois de résidence en province Sud,
- Un relevé d'identité bancaire.**

Le dossier peut comprendre des documents annexes (photos des lieux de tournage, story-board d'une scène, photos des comédiens) et peut être accompagné d'une de vos précédentes réalisations s'il y a lieu sur DVD.

**Tout dossier incomplet ou déposé hors délai ne sera pas retenu.**

Chaque participant doit déposer le dossier ainsi constitué le **2 septembre 2020 à 16 h** au plus tard, à la direction de la culture de la jeunesse et des sports de la province Sud, Baie de la Moselle - 6, route des Artifices - 98800 Nouméa  
Tél. **20 48 00**.

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à \_\_\_\_\_, le (jj/mm/aaaa)\_\_\_\_\_

Signature :

**Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS)**

Centre administratif de la province Sud (CAPS)  
Artillerie - 6, route des Artifices - Baie de la Moselle  
Tél. **20 48 00** - Fax **20 30 02**  
[dcjs.contact@province-sud.nc](mailto:dcjs.contact@province-sud.nc)

## NOTICE AUX CANDIDATS

**Une aide à la réalisation de courts-métrages de fiction est mise en place pour permettre à des réalisateurs de Nouvelle-Calédonie de réaliser un court-métrage de fiction d'une durée maximale de 50 minutes.**

Cette aide se traduit par l'attribution **d'une subvention allant jusqu'à 800 000 francs** pour les films d'une durée de **moins de 20 minutes**.

Mais également par **une subvention allant jusqu'à 1 200 000 francs** pour les films d'une durée comprise **entre 20 à 50 minutes**.

**Le montant des prix versés ne peut dépasser 70% du montant global du projet de film de fiction.**

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Sont éligibles à l'attribution de cette aide, les candidats résidant impérativement en province Sud depuis plus de six mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

L'aide financière, valable un an à compter de la notification à l'intéressé, est versée dans sa totalité dès que l'arrêté d'attribution est rendu exécutoire.

### REGLEMENTATION :

Si le délai d'un an risque d'être dépassé, le bénéficiaire doit impérativement informer de ses difficultés la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, par courrier au moins un mois avant le terme et ce afin de solliciter une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel.

Le courrier sollicitant une prolongation d'un an maximum à titre exceptionnel doit être accompagné des justificatifs suivants :

- Une lettre justifiant la demande de délai supplémentaire,
- Un calendrier de réalisation réajusté,
- Le budget prévisionnel si modifié.

Sur appréciation de ces éléments, la province Sud se réserve le droit, soit de notifier son accord, soit de demander le remboursement de tout ou partie de l'aide versée.

Le ou les réalisateurs lauréats doivent porter au générique du film le logo de la province Sud ainsi que la mention « Film soutenu par une aide à la réalisation de films de fiction de la province Sud ». La réalisation du film et un bilan financier, doivent être rendus dans le délai d'un an à compter de la date d'attribution de l'aide.